

# La loi ou l'ordre ? Sécurité et démagogie punitive

**Laurent BONELLI**

Maître de conférences en sciences politiques

Université de Nanterre/ISP (UMR 7220)

Parmi les rares nouvelles réjouissantes de l'année 2020 figure sans conteste le succès des mobilisations contre les « violences policières », qui ont rassemblé des dizaines de milliers de personnes et permis de porter la question à l'ordre du jour politique et médiatique<sup>1</sup>. Leur magnitude n'a certes pas conduit les gouvernants à modifier, autrement qu'à la marge, les modes d'intervention des forces de l'ordre. Mais elle les a obligés à justifier l'action de ces dernières, rendant visible une philosophie sociale, morale et politique des dominants, qui reste d'ordinaire plus implicite. « Le discours de pouvoir, écrivent Pierre Bourdieu et Luc Boltanski, ne se justifie jamais que du bout des lèvres et lors même qu'il répond à des questions que lui posent ou lui opposent, souvent en action, les groupes ou les classes auxquels il entend s'imposer, il n'est que secondairement destiné à emporter leur conviction. Il a pour fonction première d'orienter une action et de maintenir la cohésion des exécutants en renforçant, par la réaffirmation rituelle, la croyance du groupe dans la nécessité et la légitimité de son action<sup>2</sup> ». C'est ainsi qu'on peut interpréter les propos du Président de la République, M. Emmanuel Macron, qui s'emportait lors d'une réunion du grand débat national à Gréoux-les-Bains, le 7 mars 2020 : « ne parlez pas de répression ou de violences policières, ces mots sont inacceptables dans un État de droit ». Le ministre de l'Intérieur, M. Gérard Darmanin, abondait en ce sens : « ma vision est celle des Français de bon sens : les policiers et les gendarmes nous protègent, et ils courent derrière les voyous. Le rôle du ministère de l'Intérieur, c'est de protéger ceux qui nous protègent, et de les aider à courir derrière les voyous » (*Le Figaro*, 25 juillet 2020). Il ajoutait quelques jours plus tard « la police exerce une violence, certes, mais une violence légitime, c'est vieux comme Max Weber » (LCP, 28 juillet 2020). En d'autres termes, celle-ci serait garante de la légalité et poursuivrait ceux qui l'enfreignent, au besoin en faisant usage de la force. Une formulation « de bon sens » dont on peut pourtant douter de la réalité, quand on observe la faiblesse de la répression de certaines

---

<sup>1</sup> Ce texte est une version actualisée de l'article paru dans la revue *Savoir/Agir*, n° 55, 2021.

<sup>2</sup> Pierre Bourdieu et Luc Boltanski, *La production de l'idéologie dominante*, Paris Démopolis, 2008.

formes de criminalité (comme celle en « col blanc » ou environnementale) et surtout qui explique mal l'ampleur de la défiance envers l'institution d'une vaste part de la population.

Bien que l'étendue de celle-ci soit difficile à mesurer, elle est attestée par des indices convergents. Des sondages en révèlent des bribes. Comme celui publié par l'hebdomadaire *L'Express* (20 janvier 2020) révélant que seules 43% des personnes interrogées « faisaient confiance » aux policiers, que 20% d'entre elles ressentaient de « l'inquiétude » face à eux et 10% « de l'hostilité ». Des travaux scientifiques confirment cette tendance. Ainsi, une vaste enquête européenne réalisée en 2011-2012 et portant sur 51000 répondants établit que la police française est particulièrement mal perçue. Elle se classe 19<sup>ème</sup> sur 26 en ce qui concerne le respect dont elle ferait preuve dans le traitement des personnes (juste devant la République tchèque, la Grèce, la Slovaquie, la Bulgarie, l'Ukraine, la Russie et Israël)<sup>3</sup>. Tout manifestant a également pu constater que le slogan « tout le monde déteste la police » fait désormais partie du répertoire classique des cortèges.

L'usage de la force, justifié ou non, est certes devenu plus visible. Les smartphones équipés de caméras numériques permettent de le documenter abondamment et les réseaux sociaux de le diffuser. Il est également plus perceptible, car il s'est déplacé des quartiers périphériques vers les centres-villes et qu'il touche désormais des populations qui n'étaient pas accoutumées à cette expérience. La crise des gilets jaunes, les défilés contre la loi travail ou la réforme des retraites, comme les contrôles opérés durant le confinement consécutif à l'épidémie de COVID-19 (20,7 millions entre le 17 mars et le 11 mai 2020) se sont traduits par une augmentation considérable des victimes et des témoins des interventions policières, bien au-delà des « gibiers de police » traditionnels<sup>4</sup>. Et c'est sans doute cette extension de *l'emprise policière* sur nos sociétés qui constitue une condition de possibilité des mobilisations observées récemment, mais également des réserves plus larges qui se manifestent à l'encontre de l'institution.

Pour expliquer ce mouvement, il convient d'abord de dissiper le mythe tenace que la police s'occupe exclusivement de lutter contre la délinquance. Hormis pour de rares unités spécialisées, cette tâche n'excède pas 20% de son activité<sup>5</sup>. Les policiers sont le plus souvent engagés dans la résolution d'une infinité de situations qui ne relèvent pas du pénal : conflits de voisinage, domestiques ou concernant l'occupation de l'espace public, régulation du trafic automobile, renseignements administratifs, gestion des rassemblements publics, contrôle des

---

<sup>3</sup> René Lévy, « La police française à la lumière de la théorie de la justice procédurale », *Déviance et Société*, n°2, 2016.

<sup>4</sup> Fabien Jobard, « Le gibier de police immuable ou changeant ? », *Archives de politique criminelle*, n°1, 2010.

<sup>5</sup> Richard V. Ericson, Kevin D. Haggerty, *Policing the Risk Society*, Toronto, University of Toronto Press, 1997.

migrations irrégulières, surveillance politique, appui à d'autres institutions (des urgences médicales aux expulsions locatives), etc. Le sociologue américain Egon Bittner souligne ainsi « qu'il n'y a pas de problème humain, réel ou imaginable, dont on puisse dire avec certitude qu'il ne pourrait en aucun cas devenir l'affaire de la police »<sup>6</sup>. Celle-ci est donc moins une agence d'application de la loi – comme le suggère le terme anglo-saxon de *Law enforcement agency* – qu'une force de l'ordre, c'est-à-dire une institution consacrée au maintien d'un ordre social déterminé.

Or, à partir des années 1980, la police est progressivement apparue pour nombre de gouvernants comme une *solution magique* pour affronter les conséquences du creusement des inégalités sociales et économiques, observable au sein des sociétés occidentales comme entre pays du Nord et du Sud. Avec des variations de chronologie et de ton, les thèmes de l'insécurité et des migrations (irrégulières notamment) se politisent, des partis politiques d'inspiration et de tendances différentes en faisant des chevaux de bataille électoraux<sup>7</sup>. Les politiques sociales, de prévention et de développement, sans jamais être complètement abandonnées, cèdent progressivement la place à des approches plus sécuritaires, passant par le contrôle et la coercition. Dès lors, il s'agit moins de lutter contre les causes structurelles des inégalités (perçues comme désirables par certains, hors de portée par d'autres) que de discipliner les fractions de la population les plus indociles au nouvel ordre social néolibéral, interne et international.

Parmi les rationalisations qui accompagnent cette dynamique, la « théorie de la vitre brisée » occupe une place à part. Élaborée par deux universitaires américains, James Q. Wilson et Georges L. Kelling, elle laisse entendre que la tolérance envers les petits désordres urbains conduirait graduellement au développement de formes plus graves de criminalité<sup>8</sup>. En dépit de son absence de fondements empiriques – Wilson concédait ultérieurement qu'il s'agissait d'une simple « spéculation » (*New York Times*, 6 janvier 2004) – elle connut une publicité planétaire après que M. Rudolph Giuliani, maire de New-York de 1994 à 2001 et son chef de la police, M. William Bratton, s'en soient inspirés pour réformer l'action de l'institution.

Des États-Unis à la France, en passant par le Royaume Uni ou l'Espagne, deux voies complémentaires vont être privilégiées : le durcissement de la répression pénale des petits délits de voie publique et le développement de mesures administratives à la légalité parfois

---

<sup>6</sup> Egon Bittner, « Florence Nightingale à la poursuite de Willie Sutton. Regard théorique sur la police », *Déviance et Société*, n°3, 2001.

<sup>7</sup> Laurent Bonelli, *La France a peur. Une histoire sociale de l'insécurité*, Paris, La Découverte, 2010.

<sup>8</sup> James Q. Wilson, Georges L. Kelling, « Broken Windows : The Police and Neighbourhood Safety », *The Atlantic Monthly*, mars 1982.

contestable, telles que les arrêtés anti-mendicité, les couvre-feux pour les mineurs ou pour les bandes, qui permettent de verbaliser ce que les britanniques appellent les « comportements anti-sociaux » (*Anti Social Behaviours*). La consommation d'alcool ou de drogue dans la rue, l'occupation de l'espace public, la fraude dans les transports, les jeux de hasard, la mendicité « agressive », le lavage des parebrises aux feux rouges, la vente ambulante (de boissons fraîches, de copies de CD, de DVD, de sacs à main, de lunettes de soleil, de ceintures, etc.), la prostitution de rue vont devenir des cibles privilégiées de la police.

En effet, c'est principalement à elle que les gouvernements confient la tâche de réguler la petite délinquance et les « incivilités », grâce aux pouvoirs nouveaux qui lui ont été concédés. Comme l'indiquent Wilson et Kelling, la police peut « effectuer des arrestations pour des motifs du genre "individu suspect", "vagabondage", ou "ivresse sur la voie publique", toutes accusations dénuées de signification légale solide. Or, si de telles charges existent, ce n'est pas que la société donne pour mission aux tribunaux de réprimer le vagabondage ou l'ivrognerie, mais bien qu'elle veuille fournir aux policiers des outils juridiques leur permettant d'expulser les indésirables de tel ou tel quartier, lorsque tous les efforts informels pour faire régner l'ordre ont échoué<sup>9</sup> ».

Toutefois, confier à une institution la résolution d'une question donnée n'est pas sans conséquences. Ceci favorise en effet son cadrage de la situation et la prégnance de ses analyses. Les bureaucraties, rappelle le politiste américain Murray Edelman, ont tendance « à construire les problèmes comme justifications des solutions qu'elles proposent<sup>10</sup> ». Il entend par là qu'il existe des visions institutionnelles, sédimentées dans leur histoire, sous forme de routines, de scénarios, de savoir-faire et de représentations qui s'imposent à leurs agents tant dans la formation que dans le travail au quotidien (par les conseils et les rappels à l'ordre des anciens). Les policiers aiment répéter qu'« ils ne sont pas des assistantes sociales » et valorisent la coercition. Ils vont donc réguler l'ordre urbain « à leur manière », en mettant notamment en place des stratégies de harcèlement. Un commissaire des Mossos d'esquadra, la police catalane, expliquait en entretien sa politique concernant les jeunes qui se rassemblent dans les espaces publics de Barcelone : « tu vas sur la place, tu les engueules, tu leur mets un peu la pression et tu leur dis, bon, je viendrai chaque jour. Et si demain tu es là, je te demanderai tes papiers, si tu consommes de l'alcool sur la voie publique, je ferai une procédure, si tu as du chocolat [cannabis] également. Ce qui veut dire que d'une manière ou d'une autre, on les fait partir. Ça permet de déplacer le problème ». Cette combinaison de

---

<sup>9</sup> James Q. Wilson, Georges L. Kelling, « Broken Windows : The Police and Neighbourhood Safety », art. cité.

<sup>10</sup> Murray Edelman, *Pièces et règles du jeu politique*, Seuil, Paris, 1991.

répression et de bannissement de ceux perçus comme indésirables résume assez bien le sens pratique des forces de l'ordre pour remplir les missions qui leur sont assignées.

Ces tactiques suscitent évidemment des résistances de ceux qui en sont la cible, sous forme d'insultes, de refus d'obtempérer et parfois de confrontations individuelles ou collectives, particulièrement là où le rapport de force n'est pas en faveur des policiers. En France, le nombre d'outrages et de violences contre des dépositaires de l'autorité passe ainsi de 22000 en 1990 à 68000 en 2019, soit une multiplication par 3 en 30 ans.

Face à cette situation, l'institution a réagi en dotant ses personnels de matériel défensif (gilets pare-balles, grenades de désencerclement) et offensif (lanceurs de balles de défense [LBD], pistolets à impulsion électrique). Cet équipement a nourri les critiques d'une « militarisation » de la police, particulièrement manifeste dans les unités spécialisées comme les brigades anti-criminalité (BAC) françaises. Leurs écussons, floqués d'images de prédateurs (tigres, loups, lions, crocodiles, cobras, etc.) veillant sur la ville endormie éclaire le type de rapports à l'espace et aux populations qu'elles veulent incarner. Les *Street Crime Units* new-yorkaises, dissoutes en 2002 après avoir criblé de balles un jeune afro-américain désarmé avaient même pour devise « la nuit nous appartient » (*We Own the Night*). Développant des pratiques d'intervention agressive, ces unités sont responsables d'une large part des violences, parfois mortelles, reprochées à l'institution. On les accuse également de contribuer à un durcissement des tensions partout où elles sont déployées.

De là, le développement de stratégies complémentaires, nommées selon les pays « police communautaire » ou « de proximité », visant à rapprocher les policiers du public grâce à une présence visible (des patrouilles à pied) et à la création d'espaces de dialogue pour aborder les problèmes locaux. Ces expériences se sont heurtées au faible enthousiasme policier (ou à la permanence de comportements violents) et à des contraintes budgétaires récurrentes, en raison du coût des effectifs nécessaires. Mais là où elles ont été mises en place, elles ont contribué à renforcer la centralité de la police dans la régulation des rapports sociaux et à redéfinir ceux-ci comme une question de sécurité. Police « répressive » et police « préventive » s'opposent donc moins qu'elles ne se complètent pour quadriller l'existence quotidienne de populations de plus en plus larges.

Ces stratégies ont-elles tenu leur promesse de juguler les petits désordres urbains ? A l'évidence non. Mais pouvait-on sérieusement croire qu'elles y parviendraient sans agir sur leurs causes profondes ? Nombre de policiers en sont d'ailleurs bien conscients, lorsqu'ils évoquent en entretien un « puits sans fond » ou « un travail de Sisyphe ». Pour autant, cet échec n'a pas infléchi les options choisies par les gouvernants. Il a au contraire conduit à une

fuite en avant sécuritaire, dont l'institution s'est saisie pour revendiquer toujours plus de moyens d'action.

Le choix politique de faire des forces de l'ordre le fer de lance de la défense de l'ordre urbain a en effet réévalué leur position dans le champ bureaucratique et placé les gouvernements dans une relation d'interdépendance défavorable. Ce phénomène est particulièrement accentué en France par l'existence de puissants syndicats corporatistes. Avec un taux de syndicalisation de près de 70% (contre 19% pour la fonction publique et 8% pour les salariés du privé), la police apparaît comme l'une des professions les plus organisées. Structurés par corps (gardiens, officiers et commissaires), ces syndicats jouent un rôle important dans l'évolution des carrières. En raison du devoir de réserve, ils sont également les seuls à pouvoir émettre une parole dans les médias notamment, en dehors bien entendu des autorités hiérarchiques. Ce qui limite l'expression publique des dissidences internes et renforce l'illusion de la police comme un bloc. Cette force conduit à une cogestion de fait de l'institution, combinant négociation, exhortations publiques et actions collectives (manifestations, arrêts maladie, abandon des missions « non urgentes »).

Si elle n'est pas épargnée, la police a ainsi mieux su se protéger que d'autres services publics des réformes libérales, en termes de revalorisations statutaires et salariales ou de crédits de fonctionnement. Par exemple, lors de la réforme des retraites, en décembre 2019, il a suffi aux syndicats d'évoquer la possibilité d'un retrait pour obtenir immédiatement un régime dérogatoire, alors même que des centaines de milliers de salariés (des transports, de l'hôpital, de l'éducation nationale, etc.) enchaînaient les semaines de grève et de manifestations, sans obtenir satisfaction de leurs revendications.

De la même manière, l'institution contrarie efficacement tout ce qu'elle perçoit comme une remise en question de ses prérogatives. Les propos de M. Christophe Castaner, alors ministre de l'Intérieur, sur l'interdiction possible des étranglements ont immédiatement déclenché des accusations de « trahison » et des protestations localisées, l'amenant à reconsidérer sa position. Des épisodes similaires sont observables depuis les manifestations contre le Garde des sceaux, M. Robert Badinter en 1983 à celles contre la loi sur la présomption d'innocence (15 juin 2000), en passant par les oppositions à la réforme de la garde à vue (14 avril 2011) ou la contrainte pénale (15 août 2014). Cette hostilité à la critique s'exprime également par la résistance à tous les corps extérieurs qui pourraient assurer un contrôle sur son activité. Des autorités indépendantes comme la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS), puis le Défenseur des droits ou le Contrôleur général des lieux de privation de liberté ont dû livrer des batailles constantes pour exercer leurs missions, et leur champ d'action a

toujours été restreint par rapport aux ambitions initiales. Ceci vaut également pour la justice, mal à l'aise pour juger l'action policière alors même que les magistrats en dépendent pour leur travail quotidien. Enfin, bien que crainte par les policiers, l'inspection générale de la police nationale (IGPN) apparaît bien plus encline à sanctionner les déviances internes qu'à instruire les plaintes qui viennent de l'extérieur. Sa directrice, la commissaire Brigitte Jullien, reconnaissait ainsi que sur les 378 affaires dont elle avait été saisie dans le cadre du mouvement des gilets jaunes, deux seulement avaient donné lieu à des propositions de sanctions administratives (*Envoyé spécial*, France 2, 11 juin 2020).

La combinaison de cette autonomie de l'institution et du rôle central qui lui a été attribué dans la régulation de l'ordre social a transformé les rapports qu'entretiennent ses agents au reste de la société. Compte tenu des situations difficiles auxquelles ils sont professionnellement confrontés (accidents, violences, conflits, misère), les policiers développent traditionnellement une vision assez pessimiste du monde social<sup>11</sup>. Celle-ci se couple avec des représentations négatives de ceux qu'ils nomment leurs « clients ». Ce qui donne d'ailleurs une clé d'entrée pour expliquer le racisme policier. Il existe bien une minorité d'agents idéologiquement convaincus des inégalités raciales et une tolérance pour leurs propos et leurs attitudes. Mais pour nombre de leurs collègues, ce sont dans les relations rugueuses entretenues au quotidien avec certaines fractions des milieux populaires – dont une bonne part est issue des migrations ou des minorités – que se forment des stéréotypes racistes qui s'appliquent ensuite par capillarité à tous ceux qui pourraient leur ressembler.

Or, depuis une trentaine d'années, l'élargissement du spectre de l'action policière étend mécaniquement celui des groupes qui font l'objet de suspicion. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter le fichier TAJ (pour « traitement d'antécédents judiciaires »), dans lequel policiers et gendarmes enregistrent les personnes pour lesquelles il existe « des indices graves ou concordants rendant vraisemblable qu'elles aient pu participer, comme auteurs ou complices, à la commission d'un crime, délit ou contraventions de cinquième classe ». Au 15 novembre 2018, 18,9 millions de personnes faisaient l'objet d'une fiche, c'est-à-dire près de 30% de la population française<sup>12</sup>. Sans grande surprise, les policiers français apparaissent comme les plus défiant d'Europe envers le reste des citoyens<sup>13</sup>.

---

<sup>11</sup> Un mécanisme similaire est observable chez les pompiers, voir Romain Pudal, *Retour de flammes. Les pompiers, des héros fatigués ?*, Paris, La Découverte, 2016.

<sup>12</sup> Ce fichier résulte de la fusion en 2011 des fichiers STIC (pour la police) et JUDEX (pour la gendarmerie). Contrairement à ce que son nom laisse entendre, l'enregistrement ne laisse en rien présager des suites judiciaires qui seront apportées. C'est donc un fichier de suspects et non de coupables. <https://www.cnil.fr/fr/taj-traitement-dantecedents-judiciaires>

<sup>13</sup> Juha Kääriäinen, Reino Sirén, « Do the police trust in citizens? European comparisons », *European Journal of Criminology*, 3, 2012.

Encouragés par les élites gouvernantes et par leur propre hiérarchie à se percevoir comme l'un des derniers remparts entre l'ordre et le chaos, ils n'hésitent plus à utiliser régulièrement des techniques qu'ils réservaient jusque-là à des délinquants plus endurcis. Le décès de Cédric Chouviat, un chauffeur-livreur après qu'il a subi un étranglement, celui de Steve Maia Caniço poussé dans la Loire par une charge policière, l'usage massif des LBD contre des gilets jaunes ou des manifestants contre la réforme des retraites, de même que les humiliations infligées à des protestataires (comme ces lycéens de Mantes-la-Jolie agenouillés, les mains sur la nuque en décembre 2018) et les abus observés lors des contrôles consécutifs à l'état d'urgence sanitaire relèvent certainement de cette dynamique.

Celle-ci sape pourtant les fondements de l'autorité policière. Le secrétaire général du syndicat Unité SGP Police, M. Yves Lefebvre, déplorait récemment que la clé d'étranglement soit « de plus en plus utilisée parce que de plus en plus de gens tentent de se soustraire aux contrôles de police » (*Libération*, 8 juin 2020). Il posait sans s'en rendre compte une question centrale : pourquoi obéit-on à la police ? La réponse est simple : le degré d'obéissance à l'institution est proportionnel à la perception de sa légitimité. Or, celle-ci n'est jamais donnée une fois pour toutes. Le droit pénal expliquait le sociologue Émile Durkheim « protège les sentiments collectifs d'un peuple à un moment déterminé de son histoire<sup>14</sup> ». C'est-à-dire qu'il dessine les frontières morales d'une société, en distinguant une majorité « d'honnêtes hommes » d'une minorité de « criminels ». Or, la délégation accrue à la police de la gestion de l'ordre urbain, des flux migratoires et même de la contestation sociale et politique modifie le poids relatif des deux groupes. Dès lors, « la netteté particulière » des sentiments collectifs dont parle Durkheim se brouille et les policiers peuvent apparaître non plus comme les garants de la loi et de l'intérêt général, mais comme les gardiens d'un ordre social jugé injuste par un nombre croissant d'individus. Moins obéis, ils emploient plus volontiers la force pour se faire respecter, ce qui creuse encore la défiance dont ils font l'objet. Qui à son tour, renforce leur méfiance envers les citoyens et leur volonté d'étendre des dispositifs de contrôle en faisant pression sur les gouvernants. Des gouvernants qui peuvent difficilement résister, tant ils sont soucieux de donner une image de fermeté en matière de sécurité et tant ils craignent de perdre le bouclier derrière lequel ils s'abritent des mouvements sociaux lorsqu'ils adoptent des mesures impopulaires. L'analyse de Marx sur les menées de Louis Napoléon Bonaparte pour asseoir son pouvoir par la force en s'appuyant sur une armée « qu'il a acheté avec de l'eau-de-vie et du saucisson, et à laquelle il faut sans cesse recommencer à servir du saucisson<sup>15</sup> » trouve

---

<sup>14</sup> Émile Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 1996 [1937].

<sup>15</sup> Karl Marx, « Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte », *Œuvres politiques I*, Paris, Gallimard 1994, p.532.

aujourd'hui une résonance inattendue, primes, honneurs et protections remplaçant simplement les denrées alimentaires.

Pour autant, les larges profits matériels et symboliques que les forces de l'ordre tirent de cette interdépendance ne suffisent pas à sceller une alliance sans faille entre forces de l'ordre et professionnels de la politique. Sociologiquement, la grande masse des gardiens de la paix provient des fractions stables milieux populaires et des petites classes moyennes. Et on repère chez eux cette « conscience sociale triangulaire », eux/nous/ils, identifiée notamment par des travaux récents sur les classes populaires<sup>16</sup>. Ils s'opposent bien sûr à « eux », les populations les plus précarisées, auxquelles ils sont professionnellement confrontés au quotidien. Mais ils marquent également une distance avec les dominants de l'ordre social (« ils »), patrons, cadres supérieurs, banquiers ou « politiques ». Décrits comme arrogants et plein de morgue quand ils y sont confrontés (lors d'un contrôle routier, d'une dispute domestique, d'un tapage nocturne, d'un dépôt de plainte), ils semblent également hors de leur portée, grâce aux soutiens juridiques – un bon avocat notamment – ou relationnels dont ils peuvent bénéficier. Cette apparente impunité est perçue comme d'autant plus choquante par des policiers qu'ils considèrent que c'est précisément grâce à leur travail que ces groupes sociaux peuvent jouir d'une existence protégée de désordres sociaux auxquels ils restent imperméables. Ce sentiment d'ingratitude sociale transparaît dans les propos de ce major des compagnies républicaines de sécurité (CRS), recueillis en privé : « ça fait bien longtemps que je ne crois plus à nos élites dirigeantes, trop déconnectées de la réalité du quotidien ».

Les policiers apparaissent ainsi coincés entre « eux », chaque jour plus nombreux du fait des tâches de contrôle, de contention et de coercition qui leur sont assignées et « ils » qui les leur confient explicitement ou implicitement, sans pour autant prêter attention aux contradictions et aux difficultés qu'elles supposent. Cette *défiance symétrique* envers les deux groupes explique peut-être l'ampleur du vote des policiers pour le Front, puis le Rassemblement national. Malgré leurs limites, les enquêtes du CEVIPOF sur les intentions de vote ou le vote effectif aux élections régionales de 2015, à la présidentielle de 2017 et aux européennes de 2019 montrent ainsi des scores qui dépassent systématiquement les 50%, allant même jusqu'à 64,5% au second tour de l'élection présidentielle de 2017 dans lequel Mme Marine Le Pen

---

<sup>16</sup> Voir notamment Olivier Masclet, Thomas Amossé, Lise Bernard, Marie Cartier, Marie-Hélène Lechien, Olivier Schwartz, Yasmine Siblot (dir), *Être comme tout le monde. Employées et ouvriers dans la France contemporaine*, Paris, Raisons d'Agir, 2020.

avait conquis 33,9% des suffrages exprimés<sup>17</sup>. Il faudra analyser les résultats de 2022, mais des indices pointent déjà que le mouvement ne s'est pas inversé.

On peut, bien entendu, imaginer que le discours d'ordre traditionnellement tenu par cette formation, ciblant les migrants, les minorités, les « assistés », les « délinquants » et « l'islamisme » trouve une résonance particulière chez des policiers, du fait de leur travail. Mais la réorientation de sa doctrine à partir du début des années 2010, moins hostile aux fonctionnaires et désignant plus volontiers les « élites cosmopolites », les « puissances de l'argent », « l'Europe » et le « capitalisme transnational » comme autres causes des maux du pays, renforce sans doute son assise au sein des forces de l'ordre. Et ce à plus forte raison que ce parti n'ayant jamais exercé de responsabilités nationales, on ne peut lui imputer une « responsabilité » en matière de sécurité, ni le décalage entre les surenchères de fermeté et la permanence des petits désordres urbains, des trafics de drogue ou des violences interpersonnelles.

« Moi, j'ai voté FN pour les faire chier », nous confiait ainsi ce gardien de la paix de sécurité publique après l'élection présidentielle de 2012. Dans son propos, « les » renvoyait confusément aux groupes auxquels il est confronté dans les quartiers dans lesquels il intervient (et plus généralement à ceux qui troublent l'ordre public), mais également à sa hiérarchie – obsédée selon lui par le management et les « résultats » – et aux « politiques », auxquels il reproche de « tenir des beaux discours », sans donner de véritables moyens d'action. Ce témoignage invite à rester prudents dans l'interprétation. Si des policiers constituent sans aucun doute une composante stable du conglomerat des votes pour le Front/Rassemblement national, au niveau individuel, ce comportement politique peut demeurer aussi intermittent, plus volatile et non dépourvu d'une dimension provocatrice<sup>18</sup>.

Il n'en reste pas moins que ces propos traduisent la profonde tension qui traverse la police, à laquelle est désormais politiquement dévolu le maintien d'un ordre social dont la légitimité semble bien moins assurée que par le passé. L'impossibilité pratique de mener à bien cette mission – la légitimité ne découle pas de la force seule, cela aussi « c'est vieux comme Max Weber » – renforce son insularité et la portent à se penser comme une « citadelle assiégée », ne pouvant compter que sur elle-même. Des mécanismes, qui dans d'autres configurations

---

<sup>17</sup> Luc Rouban, « Le vote des fonctionnaires », *Revue politique et parlementaire*, n°1083-1084, avril-septembre 2017.

<sup>18</sup> Gérard Mauger, Willy Pelletier (dir.), *Les classes populaires et le FN. Explications de vote*, Vulaines sur Seine, Editions du Croquant, 2017.

historiques, ont facilité l'involution autoritaire de l'institution et fini par saper la loyauté de nombre de ses agents envers les gouvernements auxquels ils l'avaient promis<sup>19</sup>.

---

<sup>19</sup> Jonathan Dunnage, « Policing Right-Wing Dictatorships: Some preliminary comparisons of Fascist Italy, Nazi Germany and Franco's Spain », *Crime, Histoire & Sociétés*, n°1 2006.